DABIN, B.
1969 *Étude générale des conditions d'utilisation des sols de la cuvette tchadienne.* Paris, ORSTOM, 200 p.

GALLAIS, J.
1968 « Régionalisation et développement », *Actes du Colloque du Centre national de la recherche scientifique. Strasbourg, 26-30 juin 1969.* Paris, CNRS : 109-124.

HAGENBUCHER, F.
1973 *Les Arabes dits « Suwa » du Nord-Cameroun.* N'Djaména, ORSTOM, 38 p.

LEBEUF, Annie M. D.
1969 *Les principautés kotoko.* Paris, CNRS, 388 p.

LE ROUVREUR, A.
1962 *Sahéliens et Sahariens du Tchad.* Paris, Berger-Levrault, 468 p.

SEIGNOBOS, C.
1971 « Les transformations de l'habitation traditionnelle au Tchad : du cercle au carré », *Cahiers d'Outre-Mer* 95 : 294-324.

VAILLANT, M.
1945 « La flore méridionale du Lac Tchad », *Bulletin de la Société des Études camerounaises,* mars, 9 : 13-98.

VIGNET-ZUNZ, J.
1971 *Nàla, village arabe au sud du Lac Tchad.* Rapport interne, INTSH, juin, 23 p. dactyl.

ZELTNER, J.-C.
1970 « Histoire des Arabes sur les rives du Lac Tchad », *Annales de l'Université d'Abidjan,* sér. F, II (2) : 109-237.

Etudes rurales, n° 70, avr.-juin 1978

ANNE-MARIE PILLET-SCHWARTZ

Les grandes entreprises de culture et la promotion des paysans en Côte-d'Ivoire*

Il y a dix ans encore, l'agriculture ivoirienne reposait presque exclusivement sur trois cultures d'exportation introduites à l'époque coloniale : le café, le cacao et la banane. Aujourd'hui la situation a complètement changé. Toute une gamme de produits nouveaux ont pris place aux côtés des anciens. Un effort considérable a été réalisé en vue d'accroître et de diversifier la production (cf. Tabl.).

TABLEAU

Produits agricoles exportés en 1965 et 1975

Exportations (en tonnes)	1965	1975
Café	186 000	270 000
Cacao	126 000	237 000
Banane	128 000	165 000
Ananas et dérivés	25 000	191 000
Cola	23 000	59 000
Amandes de palmiste	14 000	30 000
Huile de palme	1 200	113 000
Coprah		6 000
Coton	6 000	29 000
Caoutchouc	3 000	15 000
Huiles essentielles		260

Source : RCI. Ministère de l'Agriculture. Statistiques agricoles 1975.

15 SEP. 1980

Cet effort est le fait d'une politique volontariste de l'État ivoirien lui-même. Conscient du rôle prépondérant de l'agriculture dans l'économie nationale, il s'est engagé dès 1963 dans une série d'opérations sectorielles,

O. R. S. T. O. M.

* Cet article est le fruit d'un travail de terrain réalisé d'octobre 1975 à octobre 1976, dans le cadre du Laboratoire de sociologie et géographie africaines (LA 94) du CNRS.

Collection de Référence
n° 10.090 M

prenant appui essentiellement sur des sociétés de développement, créées culture par culture. Couramment désignées par le sigle SODE, ces sociétés d'État, ou d'économie mixte, ou encore — pour éviter toute ambiguïté — para-publiques, sont en principe dotées de la personnalité civile et de l'autonomie financière, tout en étant placées sous la tutelle des ministères techniques concernés (Économie et Finances, Plan, Agriculture, etc.), dont un représentant siège au sein de leur conseil d'administration. Leur objectif a été défini comme suit : « 1) Étudier et proposer au gouvernement toutes les mesures tendant à assurer l'exécution de la politique de développement de l'objet de leur création et des industries connexes ; 2) procéder à l'exécution de ces mesures soit par intervention directe, soit en coordonnant, en dirigeant et en contrôlant l'action des différents organismes publics ou privés intéressés. »[1]

S'il est évident que toutes ces sociétés répondent à une seule et même politique — politique en faveur d'un capitalisme d'État qui a promis de déboucher sur un capitalisme de masse —, il leur est en revanche impossible d'obéir à une stratégie unique, du moins dans le détail. Chacune applique donc sur le terrain sa propre ligne, en fonction d'une part de la culture qu'elle est chargée de développer (sur le plan technologique et conjoncturel notamment : débouchés, moyens matériels accordés), d'autre part des populations concernées. L'État ivoirien, en effet, prétend être non seulement un « producteur lourd », mais aussi un « encadreur lourd ». Son objectif est en somme double : accroître la production, œuvrer à la promotion des paysans.

La réalisation de cet objectif pose trois types de questions. L'État ivoirien cherche-t-il effectivement à intégrer les paysans dans ses opérations de développement agricole ? Cette intégration est-elle possible dans les conditions actuelles (autrement dit, les deux systèmes en présence sont-ils compatibles) ? Enfin, sur quoi peut-elle déboucher ? On aborde avec ce troisième point la phase ultime du passage d'un capitalisme d'État à un capitalisme de masse, passage qui ne devrait laisser à l'État qu'un rôle de simple coordinateur entre les producteurs eux-mêmes, d'un côté, les producteurs et les acheteurs, de l'autre. Quant au paysan ivoirien, il se serait, au terme d'un tel cheminement, métamorphosé en un planteur autonome, suffisamment « rodé » et organisé pour être le garant de la production nationale. Étroitement lié à la façon dont l'État aura opéré sa reconversion de producteur en encadreur d'abord, d'encadreur en simple coordinateur ensuite, ce dernier stade, même s'il est souvent évoqué, est de toutes les manières loin d'être amorcé. S'agit-il ou non d'une utopie ? C'est là tout le problème.

Telle que la situation se présente actuellement, il s'agit en fait de déterminer la part que le gouvernement accorde à chacune de ces deux fonctions, productrice et promotrice. Cela n'est guère facile, vu que dans

1. Extrait du recueil des principaux textes législatifs et réglementaires applicables en Côte-d'Ivoire.

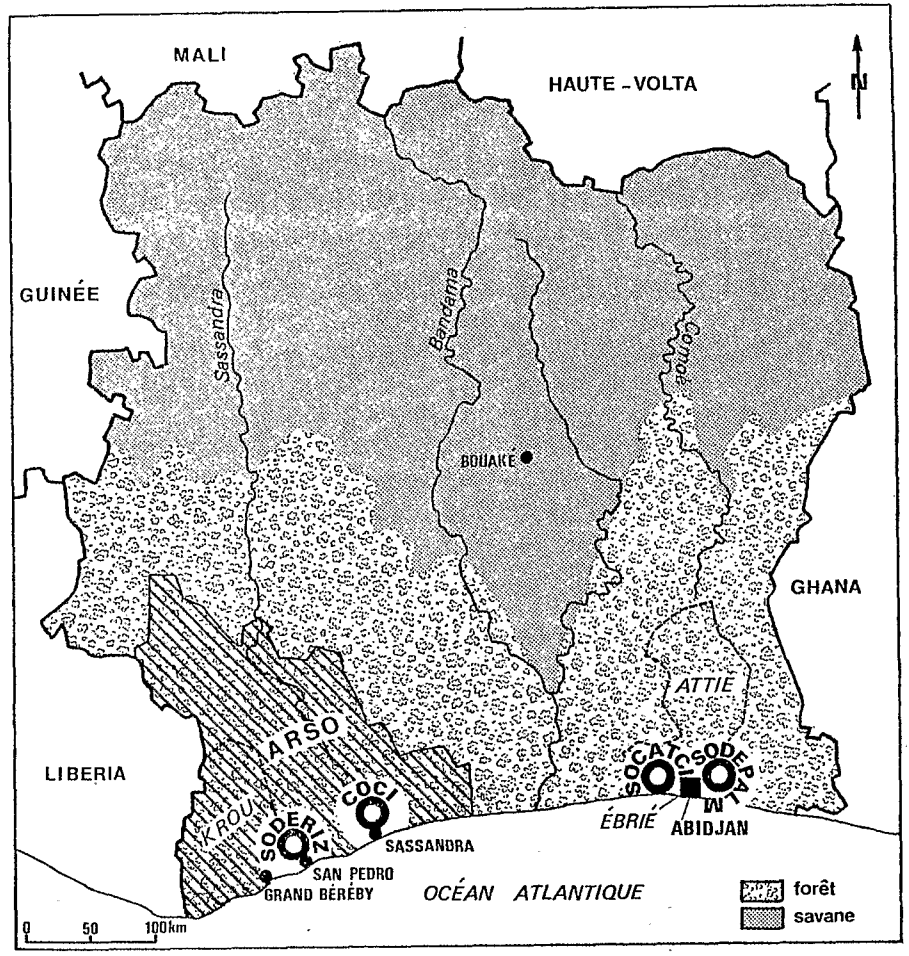

Localisation des quatre complexes agro-industriels étudiés.

la pratique son action se décompose en opérations sectorielles qui, précisément, donnent priorité à l'une ou l'autre, de façon tout à fait pragmatique. Certes, jusqu'en 1970 au moins, la balance a nettement penché en faveur de la production. Les statistiques en témoignent et tout le monde en convient, y compris le gouvernement. Celui-ci présente ce choix comme une nécessité sans alternative, tout en proclamant sa volonté d'une politique sociale qui devrait rapidement porter ses fruits : « Sur la base des résultats acquis entre 1960 et 1970, il paraît en effet maintenant possible et souhaitable de faire de la décennie 1970-1980 la décennie du passage d'une économie de croissance à une société de promotion des hommes. »[2]

Les sociétés de développement des cultures sont donc censées logique-

2. Ministère du Plan, « Les grandes orientations du développement économique, social et culturel — 1970-1980 ».

ment réaliser cette délicate mutation, qui ne devrait être qu'un simple réajustement. Elles approchent plus ou moins du but selon leur ancienneté, la volonté des technocrates qui les gèrent, leurs possibilités d'action... On pourrait presque les classer selon une hiérarchie allant de la production pure à l'encadrement pur. Sur les neuf entreprises chargées de la mise en valeur agricole du pays, en effet, deux se déclarent uniquement productrices, du moins pour le moment : la Société pour le développement des plantations forestières (SODEFOR) et la Société pour le développement des plantations de canne à sucre (SODESUCRE). A l'inverse, certaines — la Société pour le développement des fruits et légumes (SODEFEL) en est un exemple — n'ont pour ainsi dire qu'une fonction d'encadrement. Les autres représentent toutes les nuances possibles entre ces extrêmes.

La présente étude porte sur quatre complexes agro-industriels qui, du point de vue de l'organisation de l'espace et des moyens proposés aux paysans, correspondent à différents stades d'intégration de ces derniers. Dans le premier cas, il leur est laissé très peu de place et d'initiative. Dans le quatrième au contraire, toute la production — du moins à l'état brut — repose sur eux. Seront ainsi considérés : les planteurs d'hévéa de la région de l'Anguédédou ; les « planteurs villageois » de palmier à huile du « secteur » de Bingerville ; les « paysans modernes » de San Pedro, qui sont des riziculteurs ; enfin, les agrumiculteurs de la région de Sassandra. Ces quatre complexes sont situés en basse Côte-d'Ivoire, région forestière où les opérations de ce type sont de loin les plus nombreuses et les plus avancées, en raison des conditions naturelles, de l'ancienneté des contacts avec l'extérieur, de la proximité d'Abidjan. Les ruraux y sont habitués à la pratique d'une agriculture commerciale.

Les planteurs d'hévéa de la région de l'Anguédédou

Les planteurs d'hévéa de la région de l'Anguédédou dépendent d'une société d'État, la Société de caoutchouc de Côte-d'Ivoire (SOCATCI), propriétaire, au moins en théorie, de 6 500 ha de plantations industrielles (qu'elle portera en principe à 20 000 ha d'ici 1980), soit : 1 430 ha dans la région de l'Anguédédou, à 40 km environ d'Abidjan ; 4 000 ha (13 500 en 1980) dans la région de Grand-Béréby, à l'extrême sud-ouest du pays ; 1 000 ha (5 000 en 1980) dans la région de Rapide-Grah, au nord de San Pedro, également dans le sud-ouest. A ces trois plantations, il faut ajouter, dans la région de l'Anguédédou, une usine de traitement du latex, petite mais moderne, ainsi qu'un jardin grainier de 350 ha.

Dans l'orbite de ce complexe de l'Anguédédou gravitent 33 hévéaculteurs indépendants, ainsi qu'une petite coopérative qui en regroupe une soixantaine — seule expérience du genre en Côte-d'Ivoire. Ils sont tous originaires des villages autochtones — ébrié et attié — de la région et ont en principe aménagé leur plantation d'hévéa, d'une taille standard

de 3 ha (27 ha pour la coopérative), sur leur propre terroir. La place qu'ils occupent au sein de la SOCATCI est, on le voit, infime : à peine plus de 120 ha. En outre aucun d'entre eux ou presque ne sait saigner un hévéa. Ceux qui ont appris, trois ou quatre parmi les coopérateurs, sont allés s'embaucher sur la plantation industrielle toute proche d'un organisme français, l'Institut de recherche pour le caoutchouc (IRCA). Pourquoi un tel déséquilibre ? Et, en fait, pourquoi ces quelques planteurs villageois, qui ne savent même pas saigner un hévéa ? Les facteurs historico-économiques jouent ici un rôle plus important que les facteurs géographiques à proprement parler : en particulier l'ancienneté et l'influence des sociétés privées qui exploitent l'hévéa en Côte-d'Ivoire, d'une part, les déboires qu'a connus l'État avant l'entrée en fonction de la SOCATCI, de l'autre.

Deux importantes sociétés privées, repliées du Sud-Est asiatique, se sont en effet partagé l'hévéaculture dans les années 1952-1954 : la Compagnie des caoutchoucs du Pakidié (CCP), 2 000 ha environ en Côte-d'Ivoire ; la Société africaine de plantation d'hévéa (SAPH) — ancienne SIPH d'Asie —, 10 000 ha environ, répartis en deux « blocs », Toupah et Bongo, à une centaine de kilomètres à l'est et à l'ouest d'Abidjan, « blocs » autour desquels gravitent cinq plantations privées représentant quelque 200 ha. Un bref historique montre comment, de la situation de la SOCATCI par rapport à ces sociétés privées, et notamment à la SAPH, dépend la situation du paysan vis-à-vis de la SOCATCI.

A partir de 1956, la SAPH connaît des difficultés financières qui ne font que s'accroître après 1960 (année de l'Indépendance), malgré l'aide qu'elle reçoit de la Caisse centrale de coopération économique (CCCE). Les indemnités qu'elle avait perçues au lendemain de la guerre d'Indochine sont épuisées. En 1964, l'État ivoirien, pour l'aider à sortir de ce mauvais pas, propose de lui racheter un peu plus de 50 % de son capital. Le marché est conclu. L'année suivante la SAPH reçoit le statut d'entreprise prioritaire et la présidence de son conseil d'administration est confiée à un Ivoirien. En 1966 elle se remet à planter, ce qu'elle n'avait pas fait depuis plus de cinq ans, créant par le biais d'une filiale, la Société de promotion des cultures industrielles (PROMOCI), la plantation de l'Anguédédou que possède actuellement la SOCATCI. En 1968, l'État propose alors la création de « plantations villageoises » autour de cette dernière, selon le modèle de la Société pour le développement et l'exploitation du palmier à huile (SODEPALM), lancée cinq ans auparavant — modèle auquel il sera fait allusion ultérieurement. Il demande à l'IRCA, dont la station est implantée depuis 1956 dans ce secteur (ce qui n'est d'ailleurs pas un hasard), d'assurer la partie technique du projet, et les 33 plantations sont créées. Il est décidé que leur superficie totale n'excédera pas 100 ha, en attendant que soit fondée une société d'État pour les encadrer. Celle-ci voit le jour en 1970, sitôt la dernière plantation villageoise achevée, et reçoit le nom de SODHEVEA. En même temps, l'État achète de nouvelles parts à la SAPH, dont il détient dorénavant 60 % du capital, et lui retire la plantation industrielle de l'Anguédédou qu'il confie à la SODHEVEA avec ses satellites, les plan-

tations villageoises. La SAPH ne quitte cependant pas les lieux : la « gérance » de l'ensemble lui est confiée.

Logiquement la SODHEVEA aurait dû poursuivre l'opération « plantations villageoises », mais la société fut dissoute en 1972 à la suite d'un détournement de fonds. Si l'affaire n'eut pas de conséquences graves pour la plantation industrielle, dont la SAPH continua à assurer normalement le fonctionnement, il n'en alla pas de même pour les plantations villageoises, auxquelles il fallut trouver une nouvelle structure d'encadrement. On ne songea plus à en créer d'autres dans ce climat d'instabilité. Les volontaires n'auraient pourtant pas manqué, dans la région de l'Anguédédou notamment où beaucoup de paysans s'étaient familiarisés depuis longtemps avec l'IRCA qui, dès ses débuts, avait poussé les habitants du village le plus proche à fonder cette coopérative d'une soixantaine de planteurs qui aujourd'hui exploitent 27 ha d'hévéa. C'est en 1973 que fut créée la SOCATCI ; jusqu'à ce jour, elle s'est occupée essentiellement de la mise en route de l'usine de l'Anguédédou et des deux plantations industrielles du Sud-Ouest, Grand-Béréby et Rapide-Grah. Aucun espace n'a été réservé là-bas pour l'installation de plantations villageoises. On n'a tenu aucun compte des quelque 1 200 autochtones — ressortissants de l'ethnie Krou —, dispersés dans 22 villages, à l'intérieur de la concession de 40 000 ha qui fut attribuée à la SOCATCI, dans la sous-préfecture de Grand-Béréby, pour la réalisation de sa plantation industrielle. Les villageois sont même obligés de déménager petit à petit à la recherche de terres cultivables. Ils sont certes davantage navigateurs que planteurs. Cela n'explique cependant pas pourquoi, maintenant que tout est rentré dans l'ordre, l'opération « plantations villageoises » n'a pas été reprise — sinon là, du moins ailleurs.

En fait, isolée à tous points de vue, elle apparaît, presque dix ans après son lancement dans la région de l'Anguédédou, comme un simple tremplin inventé pour favoriser la naissance de la SODHEVEA, *alias* SOCATCI. L'expérience aurait pu être poursuivie ; elle ne l'a pas été, l'État préférant rester sur le terrain moins mouvant des plantations industrielles, qu'il s'agisse des siennes ou de celles de la grande entreprise privée. Secteur privé à l'intérieur duquel il se « cache », comme en témoigne son insertion dans la SAPH, mais avec lequel par ailleurs il ne craint pas de pactiser ouvertement. Dans les régions de l'Anguédédou et de Rapide-Grah en effet, la SOCATCI s'est effacée — partiellement dans le premier cas, totalement dans le second — devant la SAPH ; à Grand-Béréby elle coopère étroitement avec une filiale de Michelin, la SATAC, à laquelle elle a confié la réalisation technique du projet, tout en assumant son rôle de maître d'œuvre et de bailleur de fonds. Devant une telle imbrication entre État et secteur privé, il est difficile de faire la part des responsabilités respectives. Le schéma classique — rôle de l'État limité par la puissance étrangère, rôle du paysan limité par l'État — ne semble plus valable ici.

L'attitude des planteurs villageois ne va d'ailleurs pas toujours dans le sens de leurs intérêts. S'il est normal qu'au bout de deux années de production ils obtiennent des rendements encore très faibles, il l'est beaucoup

moins, par contre, qu'ils ignorent tout des techniques d'exploitation de l'hévéa, ce qui les oblige soit à dépenser des sommes trop importantes en main-d'œuvre, soit à négliger des arbres en âge de produire. Faut-il les tenir pour responsables de cette lacune ? Il est certain que, de même que la symbiose du secteur privé et de l'État a sans doute gêné la création de nouvelles plantations villageoises (les investisseurs privés n'ayant pas pour but principal de « faire du social »), de même la double présence de la SOCATCI et de l'IRCA dans la région de l'Anguédédou a sans doute gêné la formation des hévéaculteurs, les deux organismes se renvoyant plus ou moins la balle. Autre élément négatif : beaucoup de ces planteurs se sont lancés dans l'aventure du palmier à huile. L'interférence de la SODEPALM et de la SOCATCI pèse lourdement sur la région ; les cultures du palmier à huile et de l'hévéa se développent non seulement aux dépens du café et du cacao, mais aussi au détriment l'une de l'autre. Et c'est l'hévéa qui est le perdant : en raison de la technique très spécialisée qu'il nécessite, et parce que le latex, contrairement aux régimes de palme, est payé au paysan en fonction des cours mondiaux, ce qui est évidemment moins sécurisant — encore que la situation internationale se soit relativement assainie depuis le début de la crise pétrolière.

Ainsi l'État a-t-il finalement, après un semblant d'hésitation, opté pour la fonction de producteur, s'appuyant davantage sur les grosses entreprises privées que sur les plantations villageoises ; les 100 ha auxquels elles ont été limitées témoignent assez de ce qu'aucun risque n'a été pris en faveur du capitalisme de masse. Le capitalisme d'État avant tout. Il y avait de toutes les façons incompatibilité entre les deux systèmes et sans doute eût-il été préférable de recruter des jeunes sans exploitation (sur les 33 hévéaculteurs de l'Anguédédou, en effet, 25 ont plus de cinquante ans — et donc d'assez grosses exploitations), et de leur enseigner sur la plantation industrielle les rudiments que reçoivent les manœuvres. Ce dernier point est important dans la mesure où l'État amorce un mouvement inverse en faveur de la plantation villageoise : il a conçu un projet de 700 ha, à réaliser d'ici 1980, dont la préparation a été confiée à... la SAPH.

Les planteurs villageois de palmier a huile d'Éloka

Du point de vue de l'intégration du paysan ivoirien, l'action de la SODEPALM semble beaucoup plus positive que celle de la SOCATCI. La formule est la même, mais la superficie des « plantations villageoises » de palmier à huile aura rattrapé d'ici 1980 celle des plantations industrielles (45 000 ha), le nombre des planteurs dépasse 7 000 et l'encadrement dont ils bénéficient est nettement supérieur à celui des 33 hévéaculteurs. A priori l'État a donc « fait davantage » en faveur des paysans dans le domaine du palmier à huile, prenant apparemment mieux ses distances vis-à-vis du secteur privé qu'il ne l'a fait avec la SOCATCI. En effet, il s'est

attribué le quasi-monopole de cette culture en Côte-d'Ivoire, rachetant par surcroît, au début de l'année 1977, pour un milliard de Francs CFA les actions que certaines sociétés privées détenaient depuis 1968 dans la SODEPALM.

La SODEPALM a dû cependant franchir de nombreux échelons avant de pouvoir se permettre un tel geste. Société d'État créée en 1963, elle est obligée en 1968 de se scinder en un groupe de trois sociétés (dont deux d'économie mixte) : la SODEPALM, propriétaire des plantations industrielles et responsable des plantations villageoises ; PALMINDUSTRIE, propriétaire des huileries ; PALMIVOIRE, chargée de l'exploitation des plantations industrielles, de la gestion des huileries, de la commercialisation de l'huile et de la poursuite des investissements. Aujourd'hui donc PALMIVOIRE n'existe plus, tandis que la SODEPALM et PALMINDUSTRIE forment sans équivoque un groupe d'État de plus en plus puissant dans le pays et dont le champ d'influence s'étend même depuis peu au Liberia. Les cours de l'huile de palme, qui avaient stagné pendant vingt ans, ont, il est vrai, monté en flèche en 1974-1975. Mais, pour les responsables de la SODEPALM, cela n'explique pas tout. Ils voient dans cette réussite le résultat normal d'une période de rodage intelligemment mené, d'autant qu'une certaine euphorie semble régner également parmi les planteurs villageois. Euphorie due, il est vrai, en partie à l'augmentation du prix d'achat du kilo de régime, en partie à la tactique adoptée par la SODEPALM devant la déception et l'inertie de beaucoup : elle fit semblant, en 1974 notamment, d'interdire la création de nouvelles plantations villageoises.

Tant et si bien que maintenant, de façon paradoxale, elle adopte une attitude inverse, renonçant à sa politique de séduction (en particulier à « l'intéressement » qui consistait en séances pédagogiques et par-dessus tout en primes), pour ne s'en tenir qu'à une aide technique stricte. Et encore celle-ci tend-elle à être réduite de moitié, du moins en ce qui concerne l'encadrement. Tout se passe comme si les responsables craignaient d'être submergés par un flux en faveur duquel ils ont pourtant travaillé pendant plus de dix ans, tant il est vrai que ces planteurs villageois furent (et sont encore, mais dans les limites du raisonnable) une nécessité, le vivant témoignage, pour la SODEPALM comme pour l'État ivoirien, du côté socialisant de leur politique. On ne peut donc mettre ici en doute la volonté de l'État en tant que promoteur d'un nouveau type de planteur, comme dans le cas de la SOCATCI, encore que cette volonté ait tendance à se relâcher, le rapport de cause à effet entre l'aspect social de l'opération et l'afflux de certains capitaux ayant disparu. Le problème qui se pose est plutôt celui de la compatibilité des systèmes en présence, telle qu'on peut l'appréhender au niveau d'un terroir villageois.

L'exemple auquel nous nous référerons est celui du terroir ébrié d'Aghien, englobé dans l'un des neuf complexes de la SODEPALM, celui d'Éloka, le plus ancien et le plus proche d'Abidjan. Il occupait 660 ha avant que la SODEPALM ne crée sa plantation industrielle ; il n'en compte plus que 550 aujourd'hui, pour quelque 300 habitants répartis en 39 familles. Cinq des

39 chefs de famille se sont engagés dès les premières années dans l' « opération SODEPALM ». Une étude globale du terroir ainsi que des enquêtes sur les temps de travaux et les budgets mettent en évidence une contradiction flagrante dans leur comportement.

Par leur façon quelque peu « impérialiste » d'appréhender l'espace, ces planteurs se rangent délibérément du côté d'une bourgeoisie rurale individualiste qui existe depuis longtemps déjà en Côte-d'Ivoire. Si l'on considère par contre la manière dont ils disposent de leur temps et de leurs revenus, il faut convenir qu'ils demeurent entièrement solidaires de leur communauté villageoise. En effet, la taille démesurée de leur exploitation personnelle, le sens de la propriété qu'ils en ont, vont à l'encontre de la cohésion originelle du terroir, de son équilibre fondé sur l'âge des chefs de famille — les hommes de 50 à 60 ans détiennent en général les exploitations les plus vastes, les jeunes les plus petites. Ces « entrepreneurs » bloquent en quelque sorte à leur profit un système de transmission de la terre en vigueur depuis des générations, précipitant par le biais de la SODEPALM la destructuration de leur espace villageois, changeant le terroir-synthèse en un terroir-somme (ou juxtaposition) d'unités agricoles familiales. Cependant, et là réside l'ambiguïté, ils ne jouent pas le jeu jusqu'au bout. Ils continuent à organiser leur temps entre la brousse, la lagune (ils sont pêcheurs) et le village de la même manière que les autres : au mépris de la recherche d'un profit personnel qui devrait les caractériser, ils négligent certaines cultures, engagent de la main-d'œuvre supplémentaire, etc. Les enquêtes budgétaires confirment cette attitude. Le plus important des « planteurs villageois » lui-même témoigne — par sa façon d'organiser son budget, de s'arranger en somme pour ne pas gagner plus que les autres — de sa volonté de ne pas se différencier des siens, compte tenu évidemment des privilèges de son âge. En contrepartie, après au moins quatre ans de réflexion, les villageois l'ont élu chef du village. Dans la même optique, ils ont accepté que s'installe sur le terroir un sixième « planteur villageois » qui n'est pas originaire d'Aghien mais s'y est marié, et qui travaille... au siège de la SODEPALM à Abidjan.

Ces faits mettent en lumière le clivage que ne peut manquer de créer la superposition de deux types d'espace aussi différents. Non pas entre participants et non-participants, comme on pourrait le croire, mais à l'intérieur de chaque groupe (et même d'une certaine manière dans l'esprit de chaque individu), ceux qui résistent le mieux étant paradoxalement ceux qui se sont engagés le plus loin dans l'opération. L'incompatibilité des deux systèmes est vécue par tous.

Cependant la contradiction s'émousse au fur et à mesure que l'espace moderne engloutit l'espace traditionnel, les plantations de palmiers devenant avec le temps plus rentables, les planteurs s'habituant, leur résistance (dans les deux sens du terme) s'affaiblissant... Tout se passe comme prévu, mais plus vite que prévu. Il y a seulement trois ans, les responsables du « Plan palmier » pouvaient difficilement imaginer que les « plantations villageoises » rattraperaient un jour (en superficie du moins) les plantations

industrielles. Il leur faut maintenant faire face, passer du stade de l'encadrement à celui de la simple coordination évoqué ci-dessus. Ils veulent effectivement faire participer davantage le planteur (ils exigeraient notamment le remboursement à 100 %, et non plus à 38 %, des avances en nature qui lui sont consenties au départ) et cherchent à alléger les structures d'encadrement, en hommes notamment. Il en est une cependant qu'ils n'abandonneront jamais : les plantations industrielles. Il était pourtant prévu de les redistribuer aux ruraux. C'était en tout cas l'une des conditions que mettait le Fonds européen de développement à l'octroi de certains subsides. Le temps passant, les responsables ont estimé, d'une part que les plantations industrielles constituaient un volant régulateur indispensable de la production, d'autre part que les plantations villageoises s'étaient — après une période d'hésitations — suffisamment développées pour sauver l'aspect social du projet. Certes, parmi les planteurs villageois 15 % au moins sont des citadins (hauts fonctionnaires, etc.) dont les plantations sont plus vastes que celles des autres. Ce n'est pas très « social », mais leur prospérité ne fut pas inutile aux périodes les moins fastes. Et n'est-ce pas pour l'État une manière de ne pas rompre le pacte avec l'entreprise privée ?

Forte de ce pacte, la SOCATCI donne priorité à la production. La SODEPALM, quant à elle, semble avoir choisi — de façon apparemment définitive — de mener de front les trois fonctions de producteur, de promoteur, de coordinateur.

Les riziculteurs de San Pedro

Avec l'expérience de la SODERIZ à San Pedro, l'État semble « faire encore davantage » pour la promotion des paysans que dans les deux cas précédents. Il laisse cette fois (à quelques hectares près) reposer entièrement sur eux la production, tout en leur assurant un soutien et un encadrement permanents. Pour ce faire, un « bloc », qui devrait atteindre quelque 800 hectares en fin de programme, a été aménagé en bordure du fleuve San Pedro, immédiatement au nord de la ville du même nom (défrichement, station de pompage, canaux, digues, etc.). Les riziculteurs — en principe de jeunes ruraux, nantis si possible du CEP — viennent y travailler six jours sur sept sous la tutelle d'encadreurs très actifs, qui leur dispensent pendant un an et demi, en trois cycles, un enseignement à la fois théorique et pratique. La SODERIZ les a baptisés « paysans modernes », montrant précisément par là sa volonté d'en faire plus que des « assistés », en l'occurrence des planteurs autonomes, capables de se gérer eux-mêmes en coopérative, sans son aide. Cette expérience, qui, il est vrai, serait plus risquée avec des cultures d'exportation comme l'hévéa et le palmier à l'huile, reste très limitée en Côte-d'Ivoire, y compris dans le domaine de la riziculture. La SODERIZ ne l'a tentée qu'en deux endroits, à San Pedro — dont il est question ici — et à Yabra, près de Yamoussoukro. Elle joue certes dans

le pays essentiellement un rôle de soutien et d'animation, mais jamais avec un tel déploiement de moyens.

On propose aux « paysans modernes » le contrat suivant : 1) tous les travaux d'infrastructure primaire sont à la charge de la SODERIZ ; ils reçoivent une bourse de 6 000 F CFA pendant le premier cycle, au cours duquel une bicyclette, qu'ils peuvent acheter par la suite, leur est prêtée ; une parcelle dont la taille va en augmentant d'un cycle à l'autre (0,40 ha, 1 ha, etc.) est mise à leur disposition ; ils bénéficient enfin d'un encadrement technique très suivi, y compris pour l'utilisation des machines agricoles ; 2) ils reçoivent à titre remboursable semences, engrais, herbicides, insecticides, petit outillage, etc. ; ils peuvent emprunter à la SODERIZ tous les engins mécaniques nécessaires à la riziculture (motoculteur, tracteur, moissonneuse-batteuse, etc.) ; enfin un prêt de 10 000 F CFA par mois leur est consenti dès le deuxième cycle. En contrepartie, le riziculteur s'engage à obéir à son « chef d'atelier » (1 chef d'atelier pour 20 riziculteurs environ) ; à travailler constamment sur la rizière et à ne pas faire d'autre culture ; à assurer en temps voulu la récolte et son transport ; enfin, il garantit un rendement minimal.

L'intervention de la SODERIZ pour la mise en application de ce programme, contraignant pour les deux parties (le riziculteur-stagiaire est même noté), date de janvier 1975 seulement. Auparavant elle avait chargé une équipe de Chinois de Formose du lancement d'une opération pilote visant à étudier le terrain, à créer un environnement favorable à la riziculture et par-dessus tout à convaincre les organismes financiers du bien-fondé du projet. La tutelle en fut confiée sur place à l'ARSO (Autorité pour l'aménagement de la région du Sud-Ouest), société d'État, mais à compétence régionale et non sectorielle. Lorsqu'en 1975 la SODERIZ vint prendre le relais, elle refusa de lui laisser gérer les rizières (75 ha) et les 45 riziculteurs qui les cultivaient, ce qui fut à l'origine de rivalités incessantes — qui durèrent bien deux ans — entre les responsables des deux sociétés. Tracasseries qui eurent leurs répercussions à la base, notamment en ce qui concerne l'irrigation.

Si la SODERIZ réussit à embaucher des riziculteurs plus jeunes et plus instruits que ceux de l'ARSO (pour la plupart illettrés), elle ne réussit pas mieux, cependant, à trouver des ruraux. Elle dut se résigner à embaucher des chômeurs de San Pedro, ce qui après tout pouvait être une occasion d'opérer publiquement ce retour à la terre tant souhaité par le Président de la République. Le bilan de l'année 1975 fut malgré tout médiocre. Des rendements très faibles obligèrent les chefs d'atelier à noter les stagiaires avec indulgence. Ils ne voulaient pas en effet renvoyer trop d'hommes, le recrutement indispensable pour l'année 1976 s'annonçant très difficile. Un contretemps fâcheux, impossible à cacher dans cette ville-champignon de 30 000 habitants qu'est San Pedro — la Brasilia de la Côte-d'Ivoire —, fit notamment hésiter beaucoup d'éventuels candidats : la moissonneuse-batteuse attendue par les 62 « paysans modernes » de la SODERIZ comme une consécration de leur nouvelle situation ne fut jamais livrée. On trouva

avec peine une machine de remplacement, qui tomba en panne immédiatement. La déception fut immense et le premier cycle de 1976 débuta avec un retard considérable. A la mi-février seulement les effectifs nécessaires furent à peu près réunis. La moitié fut recrutée à San Pedro, l'autre moitié dans toute la Côte-d'Ivoire, de la façon suivante : les encadreurs au service de la SODERIZ depuis plus de trois ans durent passer des tests d'efficacité ; on en sélectionna une trentaine qui furent envoyés aussitôt à San Pedro en qualité de « paysans modernes » et rassemblés en un « atelier » privilégié par rapport aux autres (logement assuré, bourse de 12 000 F CFA par mois pendant le premier cycle, pas de notation, etc.). Manière de procéder qui n'est d'ailleurs pas forcément négative — car beaucoup de ces encadreurs, isolés en brousse, n'y sont pas d'une grande efficacité —, mais qui est révélatrice d'un fait important : ce qui manque dans cette opération, ce n'est ni la terre, ni les crédits, ni l'assistance technique, mais le riziculteur, simple moyen parmi d'autres. On peut invoquer peut-être la nécessité de produire du riz. Cependant, quand on sait que durant presque toute l'année 1976 la SODERIZ en déficit a été incapable d'acheter comme prévu la production de riz des paysans — sauf exceptionnellement, et pour tenir ses promesses, à Yabra et à San Pedro —, on ne peut manquer de s'interroger sur le côté apparemment insolite de cette opération. Qu'elle ait été conçue au départ (en 1972) pour accroître la production nationale, cela ne fait pas de doute, mais ne s'agit-il pas davantage encore d'une opération de prestige, dans le cadre de la mise en valeur du Sud-Ouest et, plus particulièrement, du développement de San Pedro ? Il est prévu de fixer 300 000 personnes dans cette ville qui encerclera alors la rizière. Mais d'ici là, celle-ci n'aura-t-elle pas disparu? La plupart des riziculteurs ont déclaré qu'ils ne faisaient que passer à San Pedro. On essaie de les y fixer en leur faisant acheter à crédit du matériel lourd : à défaut de « paysans modernes » on fabrique au moins des consommateurs.

Les agrumiculteurs de la région de Sassandra

Le complexe agrumicole de la région de Sassandra repose sur un substrat radicalement différent de celui de l'opération rizicole qui vient d'être évoquée. Il se trouve pourtant aussi dans cette région neuve qu'est le Sud-Ouest, mais près de la ville aux dépens de laquelle s'est en partie opéré le développement de San Pedro : Sassandra, vieille cité coloniale décadente. La sous-région de Sassandra a été fortement structurée par deux générations de colons européens, qui firent fortune d'abord avec la banane, puis, à partir des années 60 environ, avec les agrumes.

L' « opération agrumes » s'est appuyée à l'origine sur les derniers de ces colons (une vingtaine) ; il fut procédé au rachat autoritaire de leurs six distilleries, remplacées en 1970 par une usine moderne qui devint rapidement le centre de gravité de 200 plantations environ, occupant plus de 3 500 ha — dont 1 500 appartiennent précisément à ces planteurs européens. L'État confia l'affaire à deux sociétés : la Société pour le développement des fruits et légumes (SODEFEL), société d'État dont le rôle se réduit à peu près aujourd'hui à gérer la plantation d'un haut fonctionnaire ivoirien emprisonné ; le Consortium des agrumes à essences et plantes à parfum de Côte-d'Ivoire (COCI), société d'économie mixte (dont l'État possède 50 % des actions) à laquelle furent confiés le ramassage, le traitement et l'exportation de la production. Il avait été question de lui confier également la gestion d'une plantation industrielle d'agrumes de 500 ha. Celle-ci ne vit jamais le jour, mais le COCI n'en a pas moins bénéficié d'un statut d'entreprise agro-industrielle qui lui permet de payer une partie de son personnel au SMIG agricole.

Dans cette affaire, le gouvernement ivoirien a donc misé sur la seule plantation individuelle. Les petits vergers se sont multipliés dans l'orbite des grands, pour la plupart sur le même modèle : domaine d'un seul tenant englobant l'essentiel de l'exploitation (habitat, dépendances, etc.). Le « campement » est devenu l'équivalent de la lourde bâtisse de l'époque coloniale, isolé comme elle au milieu de ses terres. Souvent d'ailleurs le nouveau planteur est un ancien manœuvre du colon qui a pris son autonomie ; il a embauché à son tour un ou plusieurs manœuvres, demandant à son ancien patron, lorsque leurs rapports sont bons, de lui prodiguer protection et conseils, parfois même de lui fournir ses premiers plants. On assiste là à un phénomène de satellisation des petites plantations autour des grandes, favorisé par la faible densité démographique et l'éparpillement de l'habitat caractéristiques de la région.

Ce complexe agrumicole s'est donc affirmé, non sans ambiguïté, à la faveur d'une double évolution : un accroissement considérable du nombre, de la disparité et de la dispersion des plantations (dans un rayon de 70 km autour de l'usine) ; une concentration totale du traitement et de l'écoulement de la production. Ambiguïté qui se traduit au niveau de la stratégie de la manière suivante : d'une part l'État accorde toute sa confiance à ces producteurs, les encourage à se multiplier, les soutient à travers une SODE qui n'est là que pour les aider (la SODEFEL). Il se donne en somme à fond à sa fonction d'encadreur, semblant prêt à franchir l'ultime étape qui ne lui laisserait qu'un rôle de simple coordinateur. Mais de l'autre, de manière contradictoire, il impose à ces producteurs une structure centralisatrice et bureaucratique très forte, peu compatible avec les difficultés du terrain (pistes en mauvais état) et celles d'un marché extérieur saturé. Cette double attitude, dans le contexte politique actuel, s'explique par la nécessité de laisser libre cours à l'initiative privée préexistante, tout en la contrôlant. Contrôle d'autant plus nécessaire que près de la moitié de la superficie plantée est aux mains d'étrangers. C'est là d'ailleurs toute l'originalité de la situation : la présence sur le terrain, face à l'État, de deux types de planteurs tout à fait différents. Certes, dans l'opération SOCATCI interviennent également trois partenaires. Mais la SAPH, avec ses plantations privées, est indubitablement du côté de l'État, laissant le paysan isolé et sceptique face à cette double tutelle.

La situation des agrumiculteurs est très différente de celle des hévéaculteurs et, de façon générale, de celle de tous les planteurs qui viennent d'être évoqués. Elle leur est apparemment plus favorable. Si le colon a réussi avec ses centaines d'hectares, si plusieurs hauts fonctionnaires ivoiriens se sont lancés à sa suite dans l'opération, pourquoi le petit planteur ne réussirait-il pas, lui aussi, avec ses 5 ou 10 hectares ? Les gros planteurs, dans leur disparité, ne devraient-ils pas être capables de défendre leurs intérêts communs ? Il n'y avait en effet aucune raison pour que cette opération déçoive les agrumiculteurs. La volonté de l'État semblait claire : réanimer une région en perte de vitesse et sortir de leur isolement des ruraux très dispersés, très différents les uns des autres, en majorité allochtones ; affirmer une fois encore à la face du monde le dynamisme de l'agriculture ivoirienne — un seul pays d'Afrique de l'Ouest, le Ghana, possède une usine semblable à celle de Sassandra. Par ailleurs, le problème de la compatibilité des deux systèmes en présence ne devait pas se poser. D'abord et surtout parce que, la culture des agrumes remplaçant celle de la banane devenue impossible dans la région, la plantation nouvelle devait pouvoir s'insérer sans difficulté dans l'exploitation agricole familiale ; en raison également du caractère très lâche des structures socio-géographiques, fait lié au sous-peuplement et à la faible importance numérique des autochtones, plutôt tournés vers la mer. Enfin le passage du capitalisme d'État au capitalisme de masse semblait un fait acquis, calqué sur un capitalisme libéral bien représenté dans le secteur, et avec lui, conformément aux principes que s'était fixés la politique ivoirienne.

Pourtant ce fut un fiasco : mévente du produit fini, surproduction, impossibilité de payer les planteurs sans lancer d'emprunt, baisse du prix d'achat de leur récolte (12 F CFA/kg en 1971, 6 F CFA/kg en 1976). Alors qu'en 1967 le mot d'ordre était : « arrachez vos bananiers, faites du citron », dix ans après il est : « arrachez vos citronniers, faites du ver à soie ». Les causes de cet échec sont difficiles à saisir. Certes, avec un rapport consommation/production mondiale de 2 à 3, la conjoncture internationale n'était pas favorable. La politique de développement des agrumes en outre s'est appuyée sur des études de marché souvent peu réalistes, et le COCI, pour sa part, n'a pas su s'adapter à la crise. Il aurait dû accepter d'abaisser ses prix à l'exportation — comme cela s'est vu ailleurs, au Brésil et en Argentine notamment. Il a peut-être eu le tort également de ne pas s'adresser aux courtiers qui, avant 1970, achetaient la production ivoirienne aux anciens colons, se fermant ainsi beaucoup de portes.

Actuellement le ministère du Plan et celui de l'Agriculture essaient de se mettre d'accord sur la politique à suivre pour sortir de cette crise. Le premier préconise une totale reconversion ; le second, plus modéré, la diversification des cultures. C'est sans doute la deuxième solution qui sera retenue, accompagnée d'une stabilisation du prix d'achat au planteur — les hauts fonctionnaires qui possèdent une plantation d'agrumes font pression dans ce sens. Cette dernière mesure n'avait pas été réellement envisagée jusque-là, le COCI n'ayant pas le statut des SODE d'une part, la présence de nombreux planteurs européens ne créant pas un climat très propice d'autre part. D'une certaine manière, ceux-ci ont fait écran entre les paysans et l'État. Quelques-uns essaient de vendre leur plantation. On s'achemine sinon vers une solution (le COCI a fini par accepter de diminuer considérablement le prix de vente de ses huiles essentielles), du moins vers des changements.

*

L'exemple des plantations agrumicoles de Sassandra met en lumière, de façon encore plus flagrante que dans les cas étudiés précédemment, la finalité dominante des opérations sectorielles. L'objectif n'est pas de promouvoir le paysan ivoirien, mais d'exporter une production ou — c'est le cas de l'opération rizicole de San Pedro — d'attirer des capitaux, ce qui finalement revient au même. Dans ces conditions, le capitalisme d'État peut déboucher non pas sur un capitalisme de masse, mais sur un capitalisme libéral, au profit d'une minorité de privilégiés. Au stade de développement auquel est parvenue la Côte-d'Ivoire, cette réalité n'échappe plus à personne. Voilà pourquoi l'État prône maintenant des opérations de développement intégré, de type régional ou non, ou plus simplement de diversification comme c'est le cas pour le complexe agrumicole de Sassandra. Deux sociétés d'État de développement régional fonctionnent depuis plusieurs années : l'ARSO — déjà citée à propos de son rôle dans l'aménagement des rizières de San Pedro — et l'Autorité pour l'aménagement de la vallée du Bandama (AVB), mise en place dans la région du barrage de Kossou. Une société de développement sectoriel, en outre, a dès ses débuts opté pour le développement intégré : la Compagnie ivoirienne pour le développement des textiles (CIDT, ex-CFDT). En théorie chargée de la promotion du coton, elle s'occupe en effet globalement de l'amélioration des systèmes culturaux en région cotonnière. Les autres n'en sont, pour le moment, qu'au stade de la réflexion, concrétisée parfois par des expériences comme celle de la SODEPALM qui, en 1976, a mis au point une machine à éplucher le manioc, ou celle de la SODERIZ qui, en 1977, a tenté, sur le bloc de San Pedro précisément, une association cultures maraîchères–culture rizicole. Simple changement de stratégie en vue d'accroître l'efficacité et le rayonnement de ces sociétés « sectorielles », ou véritable transformation de leur politique ? Cette seconde hypothèse devrait logiquement entraîner la disparition de certaines d'entre elles, du fait de leur interférence sur le terrain avec d'autres. Des décisions ont d'ailleurs déjà été prises en ce sens à la fin de l'année 1977 pour la SOCATCI et la SODERIZ. Reste à savoir quels sont les objectifs réels de cette intégration des différents secteurs de production. Les grandes entreprises de culture ainsi réorganisées pourront-elles un jour, sans aller jusqu'à glisser totalement des mains de l'État dans celles des planteurs, au moins réaliser une association harmonieuse entre production nationale et promotion paysanne ?